



## **6 èmes RENCONTRES FISCALES DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES 23 mars 2018**

### *Le droit à l'erreur dans la procédure administrative et contentieuse fiscale*

**13H00-13H30** : Accueil des participants autour d'une collation et d'un café – 1<sup>er</sup> étage de l'Aile Scatisse du Tribunal

**13H30** : Début des Rencontres Fiscales

**13H30-13H45** : Analyse commentée de l'activité juridictionnelle fiscale du Tribunal administratif de Nîmes au cours de l'année écoulée (Mme Verley-Cheynel, Président du tribunal)

*Echanges avec les participants*

**14H00-14H10** : Actualité du projet de loi sur le droit à l'erreur dans la procédure administrative et contentieuse fiscale (M. Peretti, Président de la 3<sup>ème</sup> Chambre du tribunal, chargée des affaires fiscales)

*Echanges avec les participants*

**14H15-14H35** : La genèse et les déclinaisons du « droit à l'erreur » pour le contribuable, pour l'administration fiscale dans la procédure de contrôle et contentieuse et la jurisprudence administrative (Mme Bas, maître de conférences à l'Université d'Avignon, M. Parisien, magistrat en charge des affaires fiscales au Tribunal administratif de Nîmes)

*Echanges avec les participants*

**14H50-15H10** : Le "droit à l'erreur" comme outil et enjeu au service d'une meilleure administration et d'un contrôle plus ciblé de l'impôt : Mme Figuiere, M. Alzas et M. Caritg (responsables des pôles fiscaux des Directions départementales des finances publiques du Gard, du Vaucluse et de la Lozère). Mme Bugna et Mme Baldassarre (responsables des Divisions juridiques des Directions du contrôle fiscal Sud Pyrénées et Sud Est).

*Echanges avec les participants*

**15H25-15H45** : Le "droit à l'erreur" comme révélateur des ambiguïtés qui entourent la relation entre l'administration et le contribuable et signe de l'impuissance du législateur à remédier à l'insécurité juridique (Me Henry, avocate fiscaliste au barreau d'Avignon, M. de Lepiney, expert-comptable, cabinet KPMG)

*Echanges avec les participants*

**16H10-16H15** : Conclusion des débats (Mme Verley-Cheynel, Président du tribunal).

*Fin du séminaire et collation.*